

Cathédrale Saint-Etienne

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Cathédrale

Titre courant :

Cathédrale Saint-Etienne

Localisation

Localisation :

Occitanie ; Lot (46) ; Cahors

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Midi-Pyrénées

Références de l'édifice de conservation :

PA46000075

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

12e siècle, 13e siècle, 14e siècle, 15e siècle

Année(s) de(s) campagne(s) de construction :

1109

Description historique :

La construction de la cathédrale s'étend du 11e au 15e siècle. L'édifice actuel remonte au 12e siècle, construit pour abriter la relique de la Sainte Coiffe rapportée de Terre Sainte par Géraud de Cardailiac. Au 14e siècle, achèvement de la façade et réalisation des décors peints. Un nouveau cloître est érigé à la fin du 15e siècle, de style flamboyant. Au 19e siècle, des restaurations sont menées sur les toitures et coupes. Le plan présente une abside circulaire avec trois chapelles rayonnantes semi-circulaires. La nef est couverte de coupes pour simplifier le problème des poussées. Le passage du plan carré au plan circulaire se fait par pendentifs. Fin 13e - début 14e siècle, des chapelles latérales sont aménagées dans la nef. Au 18e siècle, aménagement de la grande tribune qui entraîne la fermeture de l'ancien portail d'entrée. Le décor peint de la coupole occidentale de la cathédrale Saint-Étienne de Cahors est l'un des rares exemples de peinture monumentale gothique conservé aujourd'hui en France et en Europe. Il témoigne des embellissements apportés à l'édifice roman à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. Visite virtuelle de la coupole : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/visite-virtuelle/visite-virtuelle-de-la-coupole-de-la-cathedrale-de-cahors>

Description

Technique du décor des immeubles par nature :

Peinture, sculpture, vitrail

Protection



Notices liées

[Cathédrale Saint-Etienne](#)

[cathédrale](#)

[Abadie Paul \(architecte diocésain\)-](#)

[Deschamps Pierre \(architecte\)](#)

[Ancien archidiaconé](#)

[palais épiscopal](#)

[Presbytère de la cathé-](#)

[drale](#)

[cathédrale](#)



[Grenier du chapitre, tour](#)

[et ancienne prévôté](#)

[tourprévôtégrenier](#)



[Ensemble canonial](#)

[ensemble canonial](#)

[architecture religieuse](#)



[Ornement rouge : 3](#)

[chapes, chasuble, 5 dal-](#)

[matiques, 2 étoles, 3 ma...](#)

[chape \(3\)chasubledalmatique \(5\)-](#)

[étole de clerc \(2\)manipule \(3\)-](#)

[bourse de corporalparement](#)

[d'autel](#)



[Sarcophage](#)

[sarcophage](#)



[Peinture monumentale](#)

[peinture monumentale](#)

Nature de la protection de l'édifice :

Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

2020/11/30 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice :

En totalité, les bâtiments et les sols formant l'ensemble canonial de Cahors, situés place Jean-Jacques Chapou, rue du maréchal Foch et rue de la Chantrerie sur les parcelles n°116 et 413 de la section CE du cadastre, tels que délimités et hachurés en rouge sur le plan annexé à l'arrêté : classement par arrêté du 30 novembre 2020

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Référence aux objets conservés :

PM46000020, PM46000378, PM46000014, PM46000016, PM46000379, PM46000033, PM46000015, PM46000423, PM46000447, PM46000448, PM46000449, PM46000453, PM46000450, PM46000441, PM46000444, PM46000443, PM46000446, PM46000437, PM46000433, PM46000452, PM46000434, PM46000445, PM46000442, PM46000435, PM46000436, PM46000451, PM46000438, PM46000439, PM46000440, PM46000455, PM46000454, PM46000456, PM46000457, PM46001880, PM46001887, PM46001889, PM46001893, PM46001915, PM46001883, PM46001888, PM46001905, PM46001916, PM46001886, PM46001870, PM46001881, PM46001897, PM46001868, PM46001877, PM46001900, PM46001907, PM46001885, PM46001890, PM46001913, PM46001866, PM46001896, PM46001902, PM46001904, PM46001909, PM46001912, PM46000765, PM46001894, PM46001914, PM46001865, PM46001867, PM46001878, PM46001910, PM46001891, PM46001895, PM46001908, PM46001869, PM46001873, PM46001879, PM46001882, PM46001903, PM46001911, PM46001871, PM46001898, PM46001872, PM46001874, PM46001892, PM46001901, PM46000766, PM46001875, PM46001876, PM46001884, PM46001906, PM46001741, PM46001899, PM46002564, PM46000019, PM46000021, PM46000028, PM46000374, PM46000377, PM46000023, PM46000025, PM46000032, PM46000034, PM46000375, PM46000376, PM46000017, PM46000022, PM46000024, PM46000031, PM46000036, PM46000037, PM46000370, PM46000018, PM46000029, PM46000035, PM46000026, PM46000027, PM46000030, PM46000371, PM46000372

Intérêt de l'édifice :

A signaler

Observations concernant la protection de l'édifice :

L'arrêté du 30 novembre 2020 se substitue aux mentions de la cathédrale de Cahors et de l'archidiaconé Saint-Jean sur la liste des immeubles classés parue au Journal officiel du 18 avril 1914 et aux arrêtés d'inscriptions en date du 12 janvier 1931 et du 6 juin 2019.

Site archéologique : 40 042 9 AH ; 18 04 1914 (J.O.)

Statut juridique



[Tombeau de Sicard de Montaigu, évêque de Cahors](#)
tombeau



[Peinture monumentale](#)
peinture monumentale



[Orgue de tribune : partie instrumentale de l'orgue](#)
partie instrumentale de l'orgue
Stoltz Edouard (facteur d'orgues)
Stoltz Eugène (facteur d'orgues)



[Retable](#)
retable



[Orgue de tribune](#)
orgue
Lépine François (facteur d'orgues)
Stoltz Edouard (facteur d'orgues)
Stoltz Eugène (facteur d'orgues)



[Ornement réversible : chasuble, étole, manipule, voile de calice, bourse de...](#)
chasubleétole de clercmanipule-voile de calicebourse de corporal



[Ornement vert : chasuble, étole, manipule, voile de calice, bourse de corporal](#)
chasubleétole de clercmanipule-voile de calicebourse de corporal



[Ornement rouge : 2 chapes, 2 dalmatiques, chasuble, étole pastorale...](#)
chape (2)dalmatique (2)chasuble-étole de clercmanipulevoile de calicebourse de corporal



[Mitre](#)
mitre



[Ornement blanc : voile de calice](#)
voile de calice



[Ornement blanc : 9 chape, 3 dalmatiques, étole, 3 manipules et 3 collets](#)
chape (9)dalmatique (3)étole de clercmanipule (3)collet de dalmatique (3)



[Ornement doré : 7 chapes, chasuble, 4 dalmatiques, voile huméral, 3 étoles, 5...](#)
chape (7)chasubledalmatique (4)-voile huméralétole de clerc (3)manipule (5)voile de calicebourse de corporal



[Ornement doré : 5 chapes, 2 dalmatiques, 3 manipules, voile de calice...](#)
chape (5)chasubledalmatique (2)-manipule (3)bourse de corporal-pale



[Ornement blanc : chasuble, manipule](#)
chasublemanipule

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de l'Etat

Affectataire de l'édifice :

Direction générale des patrimoines

Références documentaires

Copyright de la notice :

□ Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection



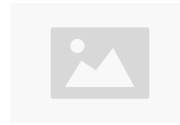
[Ornement rose : chasuble, étole, manipule, bourse de corporal](#)
[chasuble](#)[étole de cleric](#)[manipule- bourse de corporal](#)



[Ornement réversible : chape, chasuble, voile de calice, bourse de corporal](#)
[chape](#)[chasuble](#)[voile de calice- bourse de corporal](#)



[Mitre](#)
[mitre](#)



[Ornement réversible : chape](#)
[chape](#)



[Ornement doré : chape](#)
[chape](#)



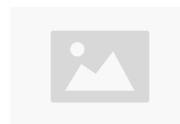
[Ornement blanc : 5 chapes, 2 dalmatiques, chasuble, étole : 3 manip... chape \(5\)dalmatique \(2\)chasuble- étole de clericmanipule \(3\)bourse de corporal](#)



[Ornement vert : chasuble, étole, manipule, voile de calice, bourse de corporal](#)
[chasuble](#)[étole de cleric](#)[manipule- voile de calice](#)[bourse de corporal](#)



[Ornement rouge : 6 chapes, chasuble, 2 dalmatiques, 2 étoles, 3 ma... chape \(6\)chasubledalmatique \(2\)- étole de cleric \(2\)manipule \(3\)- bourse de corporal](#)



[Ornement rouge : 3 pentes de dais](#)
[pièce de tissu](#)



[Ornement violet : chasuble, étole, manipule, voile de calice, bourse de... chasubleétole de clericmanipule- voile de calicebourse de corporal](#)



[Ornement blanc : chasuble, étole, manipule, voile de calice, bourse de... chasubleétole de clericmanipule- voile de calicebourse de corporal](#)



[Ornement rouge : chape](#)
[chape](#)



[Calice](#)
[calice](#)
[Martin Charles-De- nis-Noël \(orfèvre\)Dejean Joseph-Philippe-Adolphe \(orfèvre\)](#)



[Calice](#)
[calice](#)
[Jonquis Valentin de \(orfèvre\)](#)



[Calice](#)
[calice](#)
Samson Barthélémy (orfèvre)



[Calice](#)
[calice](#)
Bertrand-Paraud F.-J. (orfèvre)



[Tableau : Saint Michel terrassant le dragon](#)
[tableau](#)



[Chasuble, étole de clerc et manipule \(ornement pontifical\)](#)
[chasuble](#)[étole de clerc](#)[manipule](#)



[Statue : Vierge à l'Enfant](#)
[statue](#)



[Statue \(statue d'applique n°1\) : Angelot portant un écu écrit](#)
[statue](#)



[Chapier](#)
[chapier](#)



[Tableau : Fuite en Egypte](#)
[tableau](#)



[Statue : Vierge à l'Enfant](#)
[statue](#)



[Deux chandeliers et une croix d'autel \(garniture d'autel\)](#)
[chandelier d'autel \(2\)](#)[croix d'autel](#)



[Deux chaises de célébrant \(cabriolets\)](#)
[chaise de célébrant \(2\)](#)



[Chape](#)
[chape](#)



[Trône de l'évêque Grimardias](#)
[trône épiscopal](#)



[Tableau : Résurrection](#)
[tableau](#)
André Jean, dit : Frère André (?
[peintre](#))



[Buste-reliquaire](#)
[buste-reliquaire](#)



[Statue : Christ en croix](#)
[statue](#)



[Tableau : Jugement dernier](#)
[tableau](#)
[Despax Jean-Baptiste \(? , peintre\)](#)



[Calice](#)
[calice](#)
[Samson Louis III \(orfèvre\)](#)



[Tableau : Franciscain ayant la vision de Dieu](#)
[tableau](#)



[Tableau : Géron Dadine de Hauteserre](#)
[tableau](#)



[Statue : Vierge à l'Enfant](#)
[statue](#)



[Deux bancs](#)
[banc \(2\)](#)



[Bénitier](#)
[bénitier](#)



[Buste-reliquaire](#)
[buste-reliquaire](#)



[Calice](#)
[calice](#)
[Thiard A. \(orfèvre\)](#)



[Confessionnal et clôture de chapelle](#)
[confessionnalclôture de chapelle](#)



[Clôture de choeur](#)
[clôture de choeur](#)



[Sarcophage de l'évêque Alain de Solminihac](#)
[sarcophage](#)



[Dessin : Christ en croix](#)
[dessin](#)
[arts_graphiques](#)
[Foujita Léonard \(dessinateur\)](#)



[Statue \(statue d'applique n°2\) : Angelot portant un écu écrit](#)
[statue](#)

À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00094997

Nom de la base :

Date de versement de la notice :

1993-08-30

Date de la dernière modification de la notice :

2023-06-12

Copyright de la notice :

□ Monuments historiques, 1992.
Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Voir aussi

URL du dossier Inventaire

<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/collection/les-incontournables/cahors-la-lapidation-de-saint-etienne-et-prophetes>

Arrêté de protection MH

[PA00094997_CMH_2020.pdf](#)

Liens externes éventuels

<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/visite-virtuelle/visite-virtuelle-de-la-coupole-de-la-cathedrale-de-cahors>

<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/collection/les-incontournables/cahors-la-lapidation-de-saint-etienne-et-prophetes>

<https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/sim->

[ple/lin-
eaire/n:19?RECH_S=PA00094997&type=sim-
ple](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté n° 27 portant classement au titre des monuments historiques de l'ensemble canonial de Cahors (Lot)

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu la mention sur la liste de 1862 de la cathédrale Saint-Étienne de Cahors (Lot) et son cloître, reprise sur la liste des immeubles classés parue au Journal officiel du 18 avril 1914,

Vu l'arrêté du 28 décembre 1907 portant classement de l'ancien archidiaconé Saint-Jean à Cahors (Lot), mention reprise sur la liste des immeubles classés parue au Journal officiel du 18 avril 1914,

Vu l'arrêté d'inscription de la façade du presbytère de la cathédrale sis rue de la Chantrerie en date du 12 janvier 1931,

Vu l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du bâtiment dit « grenier du chapitre », de la tour qui lui est accolée et de l'ancienne prévôté, ainsi que des parcelles section CE, n°116 et 413 sur lesquelles ils sont édifiés, en date du 6 juin 2019,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 5 février 2019,

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 septembre 2020,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'ensemble canonial de Cahors présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public, et qu'il y a lieu d'assurer une protection globale cohérente de cet ensemble considéré comme l'un des plus complets du sud de la France, en étendant le classement existant de la cathédrale Saint-Etienne et de son cloître et de l'archidiaconé Saint-Jean au bâtiment dit du « grenier du chapitre », à la tour qui lui est accolée et à l'ancienne prévôté, en raison de la grande importance historique et archéologique de ces trois édifices qui font partie intégrante de l'ensemble canonial et qui, ayant subi peu de modifications, constituent de remarquables témoignages de l'évolution architecturale d'un ensemble cathédral édifié entre le XI^e et XIV^e siècles,

arrête :

Article 1^{er} : Sont classés au titre des monuments historiques, en totalité, les bâtiments et les sols formant l'ensemble canonial de Cahors, situés place Jean-Jacques Chapou, rue du maréchal Foch et rue de la Chantrerie à CAHORS (Lot), sur les parcelles n° 116 et 413 de la section CE du cadastre, tels que délimités et hachurés en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à l'Etat (ministère de la Culture) :

- pour ce qui concerne la parcelle section CE n°116, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;

- pour ce qui concerne la parcelle section CE n° 413, par acte de vente avec division en date du 21 décembre 2017 passé devant maître Pierre-Louis SENNAC, notaire à Cahors (Lot), enregistré sous le numéro 4604P01 2018P599 au service de la publicité foncière de CAHORS du 17 janvier 2018, étant précisé que la parcelle section CE, n°413 est issue de la division de la parcelle section

CE n° 119 par l'acte de vente susmentionné.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue aux mentions susvisées de la cathédrale de Cahors et de l'archidiaconé Saint-Jean sur la liste des immeubles classés parue au Journal officiel du 18 avril 1914 et aux arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques en date du 12 janvier 1931 et du 6 juin 2019 également susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le préfet de région Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation des immeubles classés et au bulletin officiel du ministère de la culture.

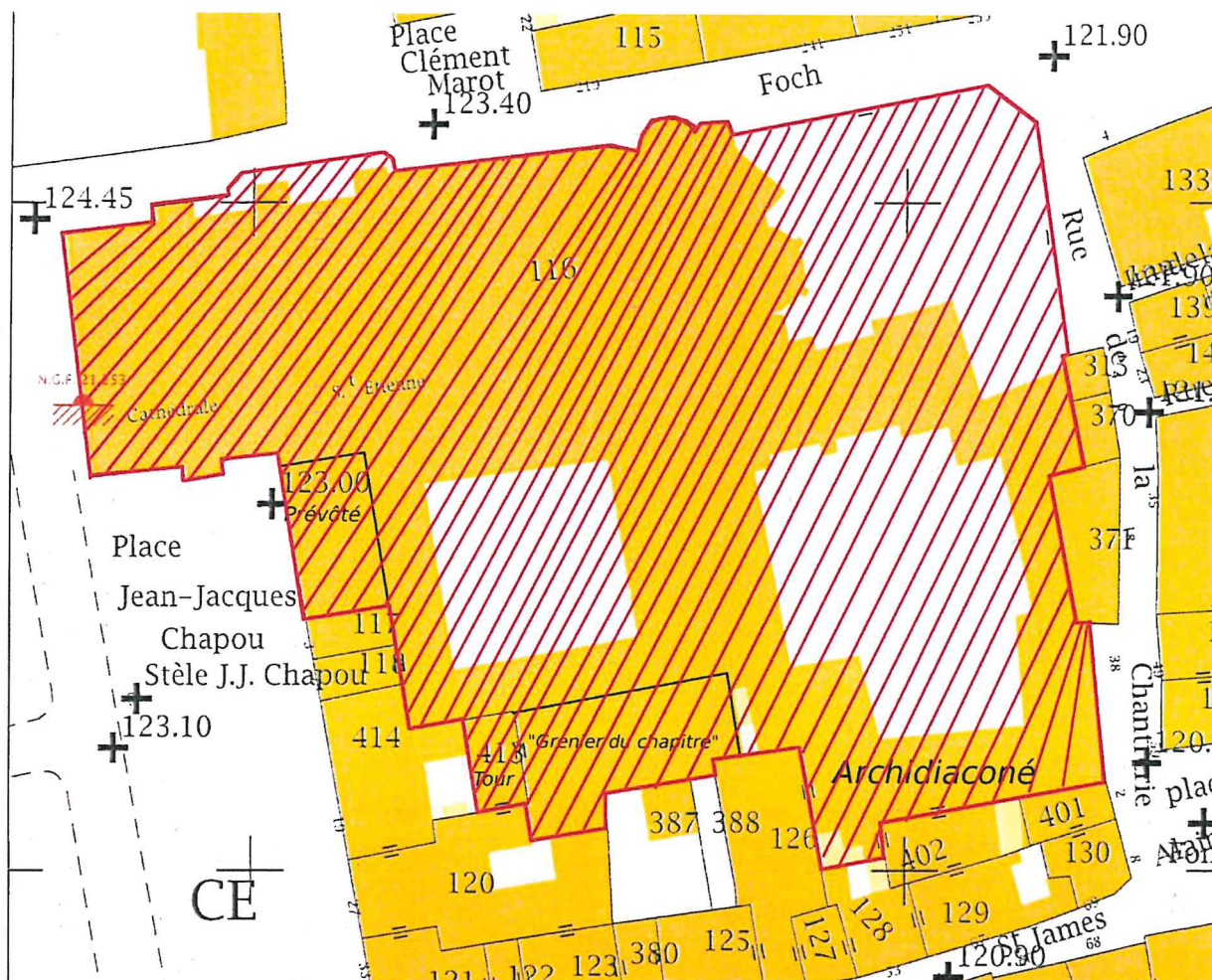
Fait à Paris, le 30 novembre 2020

Pour la ministre et par délégation
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés



Emmanuel ÉTIENNE

Plan annexé à l'arrêté n° 27 en date du 30 novembre 2020 portant classement au titre des monuments historiques de l'ensemble canonial de Cahors (Lot)



Pour la ministre et par délégation
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE